

## Légalisation de signature

La légalisation d'une signature vous permet de faire authentifier votre propre signature sur des actes sous seing privé. Cette démarche est soumise à certaines conditions.

**Attention !** Un justificatif de domicile de moins de 3 mois vous sera demandé pour effectuer cette démarche en mairie.

### Si vous vivez en France

#### De quoi s'agit-il ?

La légalisation d'une signature sert à authentifier votre propre signature lorsqu'elle est apposée sur des actes sous seing privé. La procédure sert à vérifier que vous êtes bien la personne concernée par le document.

#### À noter

une administration ne peut pas exiger la légalisation de signature apposée sur une pièce qui lui est remise ou présentée.

#### Démarche

Vous devez vous adresser à la mairie de votre domicile et présenter :

- la pièce à légaliser ;
- et une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature.

À défaut de pièce d'identité vous devez être accompagné de 2 personnes témoins munies de leurs pièces d'identité et d'un justificatif de domicile.

L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence. Vous devrez signer au guichet devant l'agent. La démarche est gratuite.

#### À savoir

si le document est en langue étrangère, il doit être accompagné d'une traduction en français.

Cas général

À Paris

#### Où s'adresser ?

[Mairie](#)

Vous pouvez également faire cette démarche devant le notaire de votre choix. La légalisation sera alors payante.

[Notaire](#)

### Si vous vivez à l'étranger

#### De quoi s'agit-il ?

La légalisation d'une signature sert à authentifier votre propre signature lorsqu'elle est apposée sur des actes sous seing privé. La procédure sert à vérifier que vous êtes bien la personne concernée par le document.

## À noter

une administration ne peut pas exiger la légalisation de signature apposée sur une pièce qui lui est remise ou présentée.

## Démarche

Vous devez vous adresser au consulat ou à l'ambassade et présenter :

- la pièce à légaliser ;
- et une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature.

À défaut de pièce d'identité vous devez être accompagné de 2 personnes témoins munies de leurs pièces d'identité et d'un justificatif de domicile.

L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence. Vous devrez signer au guichet devant l'agent.

## À savoir

si le document est en langue étrangère, il doit être accompagné d'une traduction en français.

[Ambassade ou consulat français à l'étranger](#)

Vérifiez auparavant auprès du consulat comment la démarche peut être accomplie. En effet, certains consulats n'effectuent plus la légalisation de signature.

## Coût

La démarche est payante. Il convient de vous renseigner auprès de votre consulat ou de votre ambassade.

[Ambassade ou consulat français à l'étranger](#)

Cette démarche peut être faite à l'hôtel de ville et en mairie annexe.

## Contact

### Mairie du Blanc-Mesnil (Hôtel de ville)

1, place Gabriel-Péri  
BP 10076  
93156 Le Blanc-Mesnil cedex  
France  
[01 45 91 70 70](tel:0145917070)

Horaires :

Lundi 09:00-12:30, 14:00-17:30  
Mardi 14:00-17:30  
Mercredi 09:00-12:30, 14:00-17:30  
Jeudi 09:00-12:30, 14:00-17:30  
Vendredi 09:00-12:30, 14:00-17:30  
Samedi 09:00-11:45  
Fermé, ouvre à 09:00

### Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès  
(Locaux de la maison de quartier Jean-Jaurès, du secteur sud)  
93150 Le Blanc-Mesnil  
France  
[01 45 91 70 71](tel:0145917071)  
[Courriel](#)

#### Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri  
BP 10076

#### Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès  
93150 Le Blanc-Mesnil

93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

### Horaires d'ouverture

**Lundi**

09:00-12:30, 14:00-17:30

**Mardi**

14:00-17:30

**Mercredi**

09:00-12:30, 14:00-17:30

**Judi**

09:00-12:30, 14:00-17:30

**Vendredi**

09:00-12:30, 14:00-17:30

**Samedi**

09:00-11:45

**Dimanche**

Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

### Horaires d'ouverture

**Lundi**

09:00-12:15, 13:30-17:15

**Mardi**

09:00-12:15, 13:30-19:45

**Mercredi**

09:00-12:15, 13:30-17:15

**Judi**

09:00-12:15, 13:30-17:15

**Vendredi**

09:00-12:15, 13:30-17:15

**Samedi**

Fermé

**Dimanche**

Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).